REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

****

Séance du **24 novembre 2009**

*****

L'an deux mil neuf et le 24 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU,** Maire.

Présents : Mmes et Mrs, AUBERT Jocelyne, BOROT Valérie, CHAZOT Franck, CLAVIER Philippe, CLEMENT Nathalie, DELORD Christophe, FAURIE Christophe, FROMENTOUX Chantal, GOUDARD Thierry, GRENIER Françoise, HEYRAUD Gérard, MAULARD Alain , PASCAL Joël, POIX Chrystel, RACAMIER Nathalie, SITZIA Eric, TETE Jean Louis

Absents ayant donné pouvoir : Madame CHAMBON Martine (pouvoir à Madame BOROT Valérie), Monsieur JAMONAC Claude (pouvoir donné à Monsieur HEYRAUD Gérard), Madame MICHAUD Françoise (pouvoir donné à Monsieur MAULARD Alain).

Absent excusé : Monsieur CHAUSSINAND Bruno

Arrivés en cours de séance : Madame MARTEL Danièle

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : **le 17 novembre 2009**

Monsieur le Maire débute sa séance en souhaitant un bon rétablissement au nom du conseil municipal à Monsieur Bruno CHAUSSINAND, Mademoiselle Camille CHAMBON et Monsieur Claude JAMONAC.

Approbation du compte rendu de la séance du 27 octobre 2009

Présents : 18 Votants : 21 Pour : 21

2009.10.01– FIXATION DU TARIF D'ADHESION A LA BIBLIOTHEQUE DE ROIFFIEUX

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'en 2009, le tarif d'adhésion à la bibliothèque était le suivant : 10,50 € pour les familles réfocaliennes et 12,50 pour les familles non réfocaliennes.

Considérant que désormais les bibliothèques de la Communauté de Communes appliquent un tarif unique aux habitants de son territoire,

Considérant que peu de familles adhérentes à la bibliothèque ne vivent pas sur le territoire de la CCBA,

Pour l'année 2010, la commission culture, consultée sur le tarif d'adhésion s'est prononcée en faveur d'un tarif unique à l'ensemble des adhérents, habitants de Roiffieux ou non : 11 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

↳**Fixe** un tarif unique de 11 € à la bibliothèque de Roiffieux

↳**Précise** que cette adhésion sera valable par famille pour la période allant du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Présents : 18 Votants : 21 Pour : 21

2009.10.02– RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION- GARAGE DE LA CURE

Avant que cette question soit abordée, Mme Françoise GRENIER quitte la séance.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une convention de mise à disposition du garage de la Cure avait été conclue avec Mme Françoise GRENIER pour une durée de 3 ans depuis le 01 novembre 2006.

Cette convention arrivant à échéance, il convient de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

↳**Donne l'autorisation** à Monsieur le Maire de louer le garage de la Cure à compter du 01 novembre 2009, pour une durée de 12 mois, reconductible 2 fois,

↳**Fixe** le montant du loyer à 51 € mensuel toutes charges comprises.

Présents : 18 Votants : 21 Pour : 20 Abst : 1

2009.10.03– REGIME INDEMNITAIRE- PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 25 février 1992, un régime indemnitaire a été mis en place pour le personnel en application des dispositions suivantes :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu la circulaire du 12 décembre 1991,

Vu la circulaire préfectorale du 31 janvier 1992.

Vu le décret n° 2002.60 du 14 juin 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n°2004-1267 du 23 novembre 2004

Pour l'année 2010, il propose de voter le régime indemnitaire selon le tableau suivant :

INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES 2009 (I.H.T.S.)

(Personnel de catégorie C et personnel de catégorie B dont l'indice brut est inférieur à 380)

GRADE	Nombre d'agents
Adjoint Administratif principal 1 ère classe	1
Adjoint Administratif 2nde classe	2
Agent de Maitrise Principal	1
Adjoint Technique Principal	4
Adjoint technique	7
ATSEM 1ère classe	2

Montant 2009 : 4 600 €

Montant global	**4 600,00**

INDEMNITES D'ADMINISTRATION DE TECHNICITE 2009 (I.A.T.)

GRADE	Nombre d'agents	Montant
Agent de Maitrise Principal	1	3 600,00
Adjoint Technique Principal	4	4 000,00
Adjoint Technique	7	1 800,00
Adjoint Administratif Principal	1	2 600,00
Adjoint Administratif	2	2 100,00

Montant 2009 : 14 100 €

Montant global	**14 100,00**

INDEMNITES FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES 2009 (I.F.T.S.)

GRADE	Nombre d'agents	Montant
Attaché Territorial	1	600,00

Montant 2009 : 600 €

Montant global	**600,00**

TOTAL GENERAL	**19 300,00**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

↳**fixe** à **19 300 euros** le crédit global affecté au régime indemnitaire pour l'année 2010,

↳**fixe** la périodicité de paiement au mois pour les primes et indemnités,

↳**précise** que les primes et indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur,

↳**précise** que le versement des primes et indemnités est maintenu pendant les périodes de :

- congés annuels ou autorisation exceptionnelles d'absence
- congés de maternité, états pathologiques ou congés d'adoption
- accident du travail
- maladies professionnelles dûment constatées
- congé paternité
-

↳**stipule** que le versement des primes et indemnités suit l'évolution du traitement de base en cas de maladie, (demi traitement, sans traitement),

↳**décide d'étendre** le régime aux agents non titulaires nommés par référence à des emplois relevant des filières administratives et techniques,

↳**stipule** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2010**.**

Présents : 19 Votants : 22 Pour : 22

2009.10.04– RAPPORT D'ACTIVITES CCBA

Monsieur le Maire présente aux conseillers le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay pour la période allant du 01 juin 2008 au 31 mai 2009.

Il précise que ce dossier est consultable en mairie.

Les conseillers prennent acte du rapport d'activités de la CCBA.

2009.10.05– TRAVAUX EN REGIE

Monsieur le Maire présente aux conseillers le tableau des travaux en régie effectués par les agents du service technique :

Coût main d'œuvre : 22.74 €/heure

Intitulé	***Montant des fournitures***	***Coût*** ***Nombre d'heures travaillées***	***Total***
Opération 14 **Aménagement paysager** *Râteliers à vélo*	415.35€	1705.50 75 h	**2 120.85 €**
Opération 201 **Voiries générales** *Voirie emploi émulsion*	8373.88 €	4548.00 € 200 h	**12 921.88 €**

Opération 60 **Eaux pluviales** *Travaux eaux pluviales*	2632.62 €	682.20 € 30 h	**3 314.82 €**
Opération 30 **Sport et Culture** *Motorisation portail de la Garde*	5537.78 €	5685.00 € 250h	**11 222.78 €**
Opération 52 **Eglise** *Aménagement sacristie- WC Eglise*	1559.21 €	10 233.00 € 450h	**11 792.21 €**
Opération 40 **Ecole** *Pose de grillage et déplacement portail*	669.12 €	1137.00 50h	**1 806.12 €**
Total	19 187.96€	23 990.70 € 1055 h	**43 178.66 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

↳**Adopte** le tableau des travaux en régie

Présents : 19 Votants :22 Pour : 22

2009.10.06– DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente aux conseillers la troisième décision modificative au budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			**Recettes**		
023	Virement section investissement Travaux en régie	**+ 43 178,66**	**722**	Travaux en régie	**+ 43 178,66**
TOTAL		**+ 43 178,66**	**TOTAL**		**+43 178,66**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			**Recettes**		
Opération 201 Voiries générales	art 2315	**+ 13 679,00**			
Opération 205 Aménagement Espace Fély	art 2315	**-13 679,00**			
Opération 14 Aménagement paysager	art 2315	**+ 2 120,85**	**021**	Virement de la section de fonctionnement	**' +43 178,66**
Opération 201 Voiries générales	art 2315	**+ 12 921,88**			
Opération 60 Eaux pluviales	art 2315	**+ 3 314,82**			
Opération 30 Sport et Culture	art 2315	**+ 11 222,78**			

Opération 52 Eglise	art 2315	**+ 11 792,21**		
Opération 40 Ecole	art 2315	**+ 1 806,12**		
TOTAL		**43 178.66**	**TOTAL**	**43 178.66**

Dépenses imprévues= 41 034,00-2 200,00= 38 834,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

↳**Adopte** la décision modificative 3 au budget principal

Présents : 19 Votants :22 Pour : 22

2009.10.07– DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux conseillers la deuxième décision modificative au budget assainissement :

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses				**Recettes**	
022	Dépenses imprévues		**-890,00**		
011	Charges à caractère général	60	**+ 600,00**		
65	Charges de gestion courante	654	**+ 290,00**		
TOTAL			**0**	**TOTAL**	**0**

Dépenses imprévues: 10538,04 -890,00 = 9648,04

Après en avoir délibéré, le Conseil

↳**Adopte** la décision modificative 2 au budget assainissement.

Présents : 19 Votants :22 Pour : 22

2009.10.08– UTILISATION GRATUITE DE LA SALLE DE LA GARDE

Monsieur DELORD, Adjoint en charge de la vie associative fait part aux conseillers d'une demande de l'équipe ROIFFIEUX TELETHON pour bénéficier du prêt gratuit de la Salle de la Garde le dimanche 06 décembre 2009.

Un contrat d'engagement a été conclu avec l'organisation TELETHON AFM.

Diverses activités seront proposées ce jour là : badminton, jeux divers, danse, puzzle géant…

Cette question amène divers échanges. Il est noté par certains que cette mise à disposition gratuite à l'occasion de l'organisation de manifestation a objectif caritatif n'a pas été accordée systématiquement les années antérieures.

Monsieur DELORD, Adjoint en charge de la vie associative, estime qu'il pourrait être intéressant de ne pas fixer de règle en la matière et d'interroger le conseil municipal pour ces demandes. La réflexion actuelle sur le règlement d'utilisation de la salle de la Garde pourra permettre de revenir sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil

↳**Accepte** de mettre à disposition gratuitement la salle de la Garde le dimanche 06 décembre à l'organisation du Téléthon.

Présents : 19 Votants :22 Pour : 11 Contre : 3 Abst :8

2009.10.09– REGLEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur DELORD informe le conseil que les commissions sport et culture ont travaillé sur une évolution du règlement des subventions aux associations.

Il expose aux conseillers les trois modifications envisagées par ces commissions :

- Instaurer le principe d'un vote par Président d'association en cas de demande de révision du règlement (auparavant nombre de voix proportionnel au nombre d'adhérents)

- Etablissement préalable de la durée prise en compte pour chaque type de manifestations :par exemple : concours, tournoi : 4h ; concert, gala, soirée : 4h Plafonnement de la part de subvention affectée aux formations à 1000 €.

Après délibération, le Conseil municipal

↳**Approuve** le nouveau règlement des subventions aux associations.

Présents : 19 Votants :22 Pour : 22

2009.10.10– ADHESION AU PEFC

Certification de la gestion durable de la forêt communale

Monsieur HEYRAUD, Maire Adjoint en charge de la Forêt, expose au Conseil la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

↳**Décide**

- d'adhérer à la politique de qualité de la gestion durable définie par l'association PEFC Rhône Alpes de Certification Forestière et accepter que cette adhésion soit rendue publique
- de s'engager à respecter le cahier des charges du propriétaire foncier de la région Rhône Alpes
- de s'engager à ne réaliser aucune des pratiques entrant dans le champ des non conformités identifiées par l'Association Française de Certification Forestière et par le référentiel régional
- de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient lui être demandées par l'entité régionale PEFC en cas de non-conformité des pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire ;
- d'accepter qu'en cas de non mise en œuvre par ses soins des mesures correctives qui lui seraient demandées ; la commune s'exposerait à être exclue du système de certification PEFC de la région Rhône Alpes ;
- de s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune ;
- de s'engager à honorer la cotisation annuelle fixée par l'entité régionale.

↳**Demande** à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre de son adhésion à PEFC.

↳**Charge** Monsieur le Maire ou son adjoint de signer les documents nécessaires à cette adhésion

Présents : 19 Votants :22 Pour : 22

2009.10.11– CENTRES MUSICAUX RURAUX

Monsieur MAULARD, Adjoint aux affaires scolaires, rappelle aux conseillers que les Centres Musicaux Ruraux initient les enfants des écoles publique et privée à la musique depuis plusieurs années sur la commune.

En effet, les cours ont lieu dans les deux établissements à raison de deux heures hebdomadaires.

Il soumet au conseil l'avenant proposé par les CMR pour le 01 janvier 2010, avec un montant de 1540 € (pour rappel en 2009 : 1500 € soit une augmentation de 2.66%).

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident

↳**D'adopter** l'avenant proposé par les Centres Musicaux Ruraux

↳**D'accepter** le nouveau tarif de 1 540 € l'heure année

↳**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant

↳**Stipulent** que les crédits correspondants soit 6160 € seront inscrits à l'article 6288 du chapitre 62 « Charges à caractères générales » du budget principal 2010

Présents : 19 Votants :22 Pour : 22

QUESTIONS DIVERSES

- **Défibrillateurs**

Monsieur le Maire rappelle que suite au don du Comité des Fêtes, la commune a acquis deux défibrillateurs. Une cérémonie de remise officielle sera organisée le 22 janvier afin de remercier l'ensemble des bénévoles.

- **Avant Projet- Voirie Brogieux**

Le Conseil municipal approuve le projet de Monsieur le Maire de lancer une étude pour le tracé de voirie à Brogieux.

- **Congés ancienneté personnel communal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'à partir du 01 janvier 2010 seront instaurés des congés ancienneté pour le personnel de la commune. Un jour de congé supplémentaire sera accordé après 5 ans d'ancienneté, puis ½ journée tous les 5 ans, dans une limite de 3 jours.

- **Remerciements Christelle JAMONAC**

Monsieur le Maire fait part au conseil des remerciements de Christelle JAMONAC, suite à son mariage durant l'été.

- **Compte rendu Commission Urbanisme**

Le compte rendu de la commission urbanisme du 03 novembre 2009 est communiqué aux conseillers.

- **Cérémonie des Vœux**

Les Vœux se dérouleront le vendredi 08 janvier à 19h00 à la salle Félix. L'ensemble des habitants de Roiffieux y sera convié.

- **Sécurité- Route de Quintenas**

Suite à l'accident corporel survenu sur la RD578, Monsieur le Maire a indiqué que des contacts avaient été pris avec les services compétents du Conseil général afin de sécuriser au mieux cette zone.

- **Travaux**

Des travaux de **signalisation horizontale** ont été effectués sur le territoire de la commune. Il est envisagé de renouveler cette opération en 2010.

Numérotation : Les habitants de Roiffieux vont prochainement recevoir un courrier de la mairie et de La Poste les informant du numéro qui leur a été affecté. Chaque habitant sera invité à venir récupérer sa plaque de numérotation en mairie.

Picancel : M. Thierry GOUDARD, conseiller municipal, informe le conseil que suite aux travaux d'enrobage effectués dans les quartiers de Montgagnan et Picancel, la route est devenue dangereuse du fait des graviers restés sur la voie. M. HEYRAUD, Adjoint en charge des Travaux, explique aux conseillers que les agents du service technique effectueront un balayage pour remédier à ce problème.

Signalisation Route de la croix des Tours : M. Eric SITZIA, conseiller municipal, note qu'il y a un problème au niveau des panneaux de priorité route de la Croix des Tours. M. HEYRAUD, se rendra sur place afin de régler ce problème.

Branchage Route de Quintenas : Suite au signalement de branches rendant la circulation difficile sur une voie communale, M. HEYRAUD explique qu'il a connaissance de ce problème mais qu'il a des difficultés à contacter le propriétaire.

- **Associations**

Madame POIX Chrystel, conseillère, informe le conseil que l'AFR La Clé des Champs a un nouveau bureau composé de 20 membres. Le conseil se félicite de l'implication des parents permettant le fonctionnement de cette association.

Monsieur DELORD, Adjoint en charge de la vie associative, informe le conseil qu'une discussion sur le règlement de la Salle de la Garde est en cours.

- **Téléthon**

Monsieur PASCAL, Responsable de la Bibliothèque, fait part de l'organisation d'une dictée à la Bibliothèque pour le téléthon.

- **Bulletin municipal**

Madame Valérie BOROT, Adjointe en charge de la communication, indique que les bulletins seront distribués le 17 décembre 2009.

La séance est levée à 22h05